

AIDE À LA VIE ASSOCIATIVE

Dossier de **demande de subvention**

Année 2026

**à retourner en Mairie
avant le 1^{er} mars 2026**

Le dossier de demande de subvention

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de la commune. Il concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association. Il servira également à la mise à jour de vos coordonnées sur le site internet de la commune. Si vous prévoyez des manifestations spécifiques en cours d'année, merci d'intégrer ces événements dans votre demande.

Rappel :

L'attribution de subventions aux associations n'est pas une obligation, mais participe de l'aide que la commune souhaite apporter aux associations pour leur permettre de développer leurs activités. Elle vient en complément d'autres aides matérielles (mise à disposition de salles, utilisation de la photocopieuse, aide à la communication...).

Les demandes seront instruites et les subventions votées par la nouvelle équipe issue du scrutin du 15 et 22 mars 2026.

Comment remplir le dossier de demande subvention ?

Pour que votre demande soit étudiée, votre dossier doit comprendre :

- La fiche de présentation de l'association remplie
- Les pièces annexes demandées (rapports moral, activités, financier, budget prévisionnel...) Vous pouvez utiliser les documents de votre assemblée générale.
- Composition des membres du bureau
- L'attestation précisant le montant de subvention demandé
- Le contrat d'engagement républicain signé. Il est obligatoire pour pouvoir bénéficier de subvention publique.

Vous devez retourner ces documents par mail à culture.scolaire@rochemaure.fr ou le déposer en mairie.

1 - PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Attention : pour être étudié le dossier doit être accompagné des pièces demandées

Pour une première demande de subvention,

- Les statuts de votre association et copie de la déclaration au JO.
- Les derniers comptes approuvés.
- Le dernier rapport d'activité approuvé.
- Les projets et perspectives
- Le budget prévisionnel
- Tout élément permettant d'apprécier la demande de subvention
- Copie de votre SIRET
- Un R.I.B.
- Attestation d'assurance pour les activités de votre association
- Le Contrat d'Engagement Républicain signé

Pour un renouvellement de subvention

- Les rapports moral ,d'activité (si possible en précisant le public ciblé, jeunes, adultes...) et le bilan financier de l'association tels qu'approuvés lors la dernière Assemblée générale.
- Le budget Prévisionnel 2026 faisant apparaître le montant de la subvention demandée à la commune et les autres financeurs publics.
- Vos perspectives et projets 2026
- Un R.I.B (même si vous l'avez fourni l'an dernier).
- L'Attestation d'assurance pour les activités de votre association
- Le Contrat d'Engagement Républicain signé
- *Si vos statuts ont été modifiés depuis la dernière attribution de subvention, les joindre à la demande.*

2. Présentation de votre association

Nom de votre association :

Sigle.....

Adresse du siège social :

Code postal : ..07400. Commune : ..ROCHEMAURE.....

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

Adresses site internet et réseaux sociaux

Date de publication de la création au J.O.

Date de la dernière publication au J.O.

N° SIRET (obligatoire)

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?

OUI NON

Si oui, vous préciserez le(s)quel(s) :

Votre association est elle affiliée à Union, fédération ou réseau OUI NON

Si oui , indiquez le nom complet, ne pas utiliser de sigle.

Identification du responsable de l'association (le représentant légal : le président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

3 - Vie Statutaire

Date de la dernière Assemblée Générale :

Nombre d'adhérents de l'association :

Nombre de bénévoles

Nombre de salariés permanents ou vacataires.....

En Equivalent Temps Plein annuels.....

Composition du Bureau

Président.e
,

Vice-Président es

Secrétaire

Trésorier.e

Autres membres du Bureau

NOTA : La liste des adhérents et celle des membres du conseil d'administration n'ont pas à être fournies.

ATTESTATION

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e),

représentant(e) légal(e) de l'association,.....

- demande une subvention de :€

- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

au compte bancaire ou postal suivant :

Nom du titulaire du compte :

Code IBAN :

(joindre obligatoirement un RIB à la demande)

Fait le

à

Signature et tampon de l'association

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Contrat d'engagement républicain

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.



Contrat d'engagement républicain

Document obligatoire à compléter et à retourner à la collectivité, pour toute demande de subvention de la part d'une association .

Identification de l'association

Nom- Dénomination :

Déclarée sous le numéro RNA

Numéro SIRET.....

Adresse du siège social
.....
.....

L'Association représentée par Monsieur/Madame, dûment habilité(e) à l'effet des présentes par une décision du Conseil d'Administration ou du Bureau **s'engage à respecter le présent contrat d'engagement républicain.**

Fait à le

Le Représentant légal de l'Association (nom et fonction) :

Signature :

Tampon de l'association s'il existe